

Le Comité régional,

Ayant examiné la partie II du rapport du Sous-Comité pour les Programmes et la Coopération technique¹ ;

Prenant note des opinions exprimées par le Sous-Comité et par les représentants au cours de la présente session ;

Reconnaissant les progrès encourageants réalisés par les Etats Membres dans la mise en oeuvre de leurs stratégies de la santé pour tous, mais conscient du travail qui reste à accomplir ;

1. DEMANDE instamment aux Etats Membres :

1) de poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre des politiques et des stratégies nationales de la santé pour tous d'ici l'an 2000, en veillant en particulier à promouvoir une plus grande équité au sein du secteur de la santé ;

2) de rechercher des moyens plus efficaces de partager avec d'autres pays les connaissances tirées de leur expérience de la mise en oeuvre, de la surveillance et de l'évaluation de leurs stratégies de la santé pour tous ;

3) de renforcer leurs politiques nationales dans des secteurs prioritaires comme la lutte contre certaines maladies sélectionnées, la salubrité de l'environnement et le développement des ressources humaines ;

4) de faire en sorte que le secteur de la santé agisse en coordination et avec l'appui d'autres secteurs concernés par le développement économique et social.

2. PRIE le Directeur régional :

1) de soutenir la collaboration entre les Etats Membres dans le développement continu et la mise en oeuvre de leurs stratégies de santé ;

2) de transmettre le rapport d'évaluation au Directeur général, avec les observations des représentants ;

3) de soumettre le rapport d'évaluation régional pour qu'il soit inclus dans le Huitième Rapport sur la Situation sanitaire dans le Monde.

Septième séance, 13 septembre 1991